

RCS : AIX EN PROVENCE

Code greffe : 1301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de AIX EN PROVENCE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2009 B 01747

Numéro SIREN : 515 400 158

Nom ou dénomination : 3S

Ce dépôt a été enregistré le 15/02/2022 sous le numéro de dépôt 1067



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012020	et clos le	31122020	Régime simplifié d'imposition	☒
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
SI PME Innovantes, cocher la case ci-contre					
SI option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
SAS " 3 S "		50 Chemin d'Antonelle	
SIRET	5 1 5 4 0 0 1 5 8 0 0 0 1 7	13090 AIX EN PROVENCE	
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées	HOLDING FAMILIALE	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	-------------------	--

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3% ou à 31%	Bénéfice imposable à 28%	Déficit	19 424
Bénéfice imposable à 15%	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %			
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%	PV à long terme imposables à 19%		
	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quinquies)	
3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches				
Entreprises nouvelles, art 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	Pôle de compétitivité, art. 44 undecies		
Entreprises nouvelles, art 44 septies	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies		
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A	Autres dispositifs		
Société d'investissement immobilier cotée	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %		
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W				

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1-Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre

2-Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée

3-Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI ☒ NON ☐ Si oui, indication du logiciel utilisé CEGID

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
ITEX 36 12 Rue Emile Forichon 36230 Neuville Saint Sepulchre Tél: 02.54.06.91.50		Tél:	
OGA/OMGA	Viseur conventionné	Identité du déclarant:	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:		Date: 22/01/2021	Lieu: AIX EN PROVENCE
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné		Qualité et nom du signataire: Président	Signature: HESS Ana

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1er janvier 2019 et ayant cessé en 2019, préciser le taux d'impôt sur les sociétés appliqué et la ventilation éventuelle entre les deux taux en annexe libre de la liasse fiscale (cf. les précisions portées sur la notice du formulaire n° 2065-SD, à la rubrique « NOUVEAUTÉS »).

ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065

H	REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES
---	--

Montant global brut des distributions (1)		payées par la société elle-même		a	31 500	payées par un établissement chargé du service des titres		b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)							c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées							d	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)							e	
							f	
							g	
							h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)							i	31 500
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI							j	
Montant des revenus répartis (5)							Total (a à h)	31 500

I REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES	
1	1
2	2
3	3
4	4
5	5
6	6
7	7
8	8
9	9
10	10
11	11
12	12
13	13
14	14
15	15
16	16
17	17
18	18
19	19
20	20
21	21
22	22
23	23
24	24
25	25
26	26
27	27
28	28
29	29
30	30
31	31
32	32
33	33
34	34
35	35
36	36
37	37
38	38
39	39
40	40
41	41
42	42
43	43
44	44
45	45
46	46
47	47
48	48
49	49
50	50
51	51
52	52
53	53
54	54
55	55
56	56
57	57
58	58
59	59
60	60
61	61
62	62
63	63
64	64
65	65
66	66
67	67
68	68
69	69
70	70
71	71
72	72
73	73
74	74
75	75
76	76
77	77
78	78
79	79
80	80
81	81
82	82
83	83
84	84
85	85
86	86
87	87
88	88
89	89
90	90
91	91
92	92
93	93
94	94
95	95
96	96
97	97
98	98
99	99
100	100

[illegible]

J	DIVERS
---	--------

• NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)
• ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

K	CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION
---	---

REMUNERATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

Désignation de l'entreprise SAS " 3 S " Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise 50 Chemin d'Antonelle 13090 AIX EN PROVENCE

Numéro SIRET * 5 1 5 4 0 0 1 5 8 0 0 0 1 7

Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2 Durée de l'exercice précédent * 1 2

				Exercice N clos le <u>3 1 1 2 2 0 2 0</u>	Exercice N-1 clos le <u>3 1 1 2 2 0 1 9</u>
ACTIF		Brut 1	Amortissements - Provisions 2	Net 3	Net 4
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles				
	Fonds commercial *	010	012		
	Autres *	014	016		
	Immobilisations corporelles *	028	030	61 330	63 205
	Immobilisations financières * (1)	040	042	2 400	54 400
	Total I (5)	044	048	63 730	117 605
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052		
	Marchandises *	060	062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066		
	Créances (2)	068	070	3 920	3 920
	Clients et comptes rattachés *				
	Autres * (3)	072	074	480	19 630
	Valeurs mobilières de placement	080	082		
	Disponibilités	084	086	52 282	33 271
	Charges constatées d'avance *	092	094		111
	Total II	096	098	56 682	56 932
	Total général (I+II)	110	112	120 412	174 537
PASSIF				Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		1 000	1 000
	Ecart de réévaluation	124			
	Réserve légale	126		100	100
	Réserves réglementées *	130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * <u>131</u>)	132			
	Report à nouveau	134		113 409	164 922
	Résultat de l'exercice	136		(19 693)	(6 513)
	Provisions réglementées	140			
	Total I	142		94 815	159 509
	Total II	154			
DÉTTES (4)	Provisions pour risques et charges	156			
	Emprunts et dettes assimilées	164			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	166			
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		5 477	7 155
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : <u>169</u> 302)	172		20 119	7 874
	Produits constatés d'avance	174			
	Total III	176		25 597	15 029
	Total général (I + II + III)	180		120 412	174 537
RENVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	52 000

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302, Section A du Code Général des Impôts)		Désignation de l'entreprise SAS " 3 S "		Exercice N clos le 31 12 2020		Exercice N-1 clos le 31 12 2019	
A - RÉSULTAT COMPTABLE							
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209	210			
	Production vendue	biens	215	214			
		services *	217	218	4 440	4 440	
		(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222			
	Production stockée *			224			
	Production immobilisée *			226			
	Subventions d'exploitation reçues			230	1 474	5 662	
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	5 914	10 102	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234			
	Variation de stock (marchandises) *			236			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			238			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *			240			
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : mobilier - immobilier)		242	9 273	13 772	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243 174	244	1 267	968		
	Rémunérations du personnel *		250				
	Charges sociales (cf. renvoi 380)		252				
	Dotations aux amortissements *		254	1 875	1 875		
	Dotations aux provisions		256				
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259	262			
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260				
	Total des charges d'exploitation (II)				264	12 415	16 615
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	(6 501)	(6 513)	
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)			280			
	Produits exceptionnels (IV)			290	55 760		
	Charges financières (V)			294			
	Charges exceptionnelles	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347	300	68 952		
		dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquiés D)	348				
Impôts sur les bénéfices *			306				
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)				310	(19 693)	(6 513)	
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	314	19 693	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318			
	Provisions non déductibles *			322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)			324			
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cpes-cis d'associés	247	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248	269		
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		(Part de loyers dispensés de réintégration)	249	251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999			
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997		
	Entreprise nouvelle (44, section I)	986	Zone franche urbaine (44, section A)	987	Zones de restructuration de la défense (44, section I)	127	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44, section I)	981	Jeune entreprise innovante (44, section A)	989	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991	
	Divers (44, section I)	345	Investissements outre-mer	344	Créance due au report en arrière du déficit	346	
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D			Zone de développement prioritaire (44, section I)	993	Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 undecies)	992
						Déduction exceptionnelle simulée de créance	641
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				352	354	19 424	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)			356			
	Déficits antérieurs reportables : *85...03.9 dont imputés sur le résultat :				360		
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				370	372	19 424	

ANNEXE DÉCLARATION 2033-B

Désignation de l'entreprise : SAS " 3 S "

31/12/2020

Détail des réintégrations diverses		
QUOTE PART SCI A2M		
QUOTE PART SCI LITTLE 3S		269
Total des réintégrations diverses		330 269

Détail des déductions diverses		
Total des déductions diverses		

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)Désignation de l'entreprise : SAS " 3 S "Néant ☐ *

I		IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
		ACTIF IMMOBILISÉ									Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406				
	Autres	410		412		414		416				
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426				
	Constructions	430	75 000	432		434		436	75 000		75 000	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446				
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456				
	Matériel de transport	460		462		464		466				
	Autres immobilisations corporelles	470	1 149	472		474		476	1 149		1 149	
Immobilisations financières		480	119 047	482		484	52 000	486	67 047		67 047	
TOTAL		490	195 196	492		494	52 000	496	143 196		143 196	

II		AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
		IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES								
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506		
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516		
	Constructions	520	11 795	522	1 875	524		526	13 670	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546		
	Matériel de transport	550		552		554		556		
	Autres immobilisations corporelles	560	1 149	562		564		566	1 149	
TOTAL		570	12 943	572	1 875	574		576	14 818	

III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)										
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10			
	Acquisition Parts												
TOTAL	578	52 000	580		582	52 000	584	52 000	586		588		589
Plus-values taxables à 19 % (1)		579			Régularisations	590		583		594		595	
TOTAL						596		585		597		599	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Formulaire obligatoire (article 302 Section
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS " 3 S "

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	64 647	632		634		636	64 647
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650	20 000	652		654		656	20 000
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680	84 647	682		684		686	84 647

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)	982	85 039
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	85 039
Déficits de l'exercice	860	19 424
Total des déficits restant à reporter	870	104 464

III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (art. 209C du CGI)	996	

IV DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
- dont montant de la cotisation facultative Madelin	325	
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)	380	
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	951
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

5

Désignation de l'entreprise : SAS " 3 S "		Néant ☒	
Exercice ouvert le : 01/01/2020		et clos le : 31/12/2020	
Durée en nombre de mois		1	2
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		376	
dont apprentis		657	
dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (I)			
Achats		121	
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	
IV- Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)		137	
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).		117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	
Effectifs au sens de la CVAE *		023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026	
Période de référence		024	
Date de cessation		186	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1) Néant ☐

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 0

N° SIRET 5 1 5 4 0 0 1 5 8 0 0 0 1 7

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS " 3 S "

ADRESSE (voie) 50 Chemin d'Antonelle

CODE POSTAL 13090 VILLE AIX EN PROVENCE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	3	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	1 000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Mlle Nom patronymique HESS Prénom(s) Mélanie

Nom marital % de détention 66.60 Nb de parts ou actions 666

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° 50 Voie Chemin d'Antonelle

Code postal 13090 Commune AIX EN PROVENCE Pays FRANCE

Titre (2) Mme Nom patronymique MARTIN PEREZ Prénom(s) Ana

Nom marital HESS % de détention 33.30 Nb de parts ou actions 333

Naissance : Date 070554 N° Département Commune Pays

Adresse : N° 50 Voie Chemin d'Antonelle

Code postal 13090 Commune AIX EN PROVENCE Pays France

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G 2020

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant ☒

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 0

N° SIRET 5 1 5 4 0 0 1 5 8 0 0 0 1 7

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS " 3 S "

ADRESSE (voie) 50 Chemin d'Antonelle

CODE POSTAL 13090 VILLE AIX EN PROVENCE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE 905

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

DETAIL LIASSE 2033-A

ACTIF	Exercice N 31/12/2020 12	Exercice N-1 31/12/2019 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	61 330	63 205	1 875-	2.97-
21318800 Batiments / Op. non Profes.	75 000	75 000		
21830000 Matériel Bureau & Informatique	1 149	1 149		
28131880 Amort. Cpte. 213188	13 670-	11 795-	1 875-	15.90-
28183000 Amortissement Cpte. 2183	1 149-	1 149-		
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	2 400	54 400	52 000-	95.59-
26100000 Titres de Participations	67 047	119 047	52 000-	43.68-
29610000 Prov. Dép. Titres	64 647-	64 647-		
TOTAL I	63 730	117 605	53 875-	45.81-
CREANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	3 920	3 920		
41600000 Clients Douteux	23 920	23 920		
49100000 Prov. Dép. Clients	20 000-	20 000-		
AUTRES CREANCES	480	19 630	19 150-	97.55-
44586000 TVA / Fournisseurs FNP	480	1 152	672-	58.33-
46701000 Débiteurs Créditeurs divers		795	795-	100.00-
46710000 Cred. Déb. Divers Sibell		16 118	16 118-	100.00-
46720000 Déb. & Cred. Divers : A2M		1 566	1 566-	100.00-
DISPONIBILITES	52 282	33 271	19 011	57.14
51204000 Société Marseillaise de Crédit	2 282	33 271	30 989-	93.14-
51205000 Cpte. Excédent	50 000		50 000	
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE		111	111-	100.00-
48600000 Charges Constatées d'Avance		111	111-	100.00-
TOTAL II	56 682	56 932	250-	0.44-
TOTAL GENERAL	120 412	174 537	54 125-	31.01-

DETAIL LIASSE 2033-A

PASSIF	Exercice N 31/12/2020 12	Exercice N-1 31/12/2019 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
CAPITAL SOCIAL OU INDIVIDUEL	1 000	1 000		
10130000 Capital Social Souscrit A. V.	1 000	1 000		
RESERVE LEGALE	100	100		
10610000 Réserve Légale	100	100		
REPORT A NOUVEAU	113 409	164 922	51 513	31.24
11000000 Report à Nouveau Créditeur	113 409	164 922	51 513	31.24
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)	19 693	6 513	13 180	202.35
TOTAL I	94 815	159 509	64 693	40.56
FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	5 477	7 155	1 677	23.44
40100000 Fournisseurs Collectifs	2 597	243	2 355	969.27
40800000 Fournisseurs FNP	2 880	6 912	4 032	58.33
AUTRES DETTES	20 119	7 874	12 245	155.52
41100000 Clients Collectifs	2 235	3 709	1 474	39.73
44400000 Trésor Public	13 500		13 500	
44571416 TVA Collectée	3 920	3 920		
45501000 Compte Courant HESS J.P. & Ana	302	83	219	264.87
46730000 Deb. Cred. : El Almendro	163	163		
TOTAL III	25 597	15 029	10 568	70.32
TOTAL GENERAL	120 412	174 537	54 125	31.01

DETAIL LIASSE 2033-B

	Exercice N 31/12/2020 12	Exercice N-1 31/12/2019 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
PRODUCTION VENDUE DE SERVICES	4 440	4 440		
70800000 Produits Activités Annexes	4 440		4 440	
70830000 Loyers Présencé		4 440	4 440	100.00
AUTRES PRODUITS	1 474	5 662	4 188	73.97
75800000 Autres produits différence let	0		0	
79100000 Transfert de Charges	1 474	5 662	4 188	73.97
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	5 914	10 102	4 188	41.46
AUTRES CHARGES EXTERNES	9 273	13 772	4 499	32.67
60630000 Petit Matériel		29	29	100.00
60640000 Fournitures Administratives	77	63	15	23.20
61420000 Charges Locatives Présencé	3 564	298	3 266	NS
61601000 Assurance Appartement	104	103	1	1.04
62260000 Honoraires	4 936	12 849	7 913	61.58
62270000 Frais d'Actes & Contentieux	230		230	
62610000 Affranchissement	42	7	35	465.95
62620000 Téléphonie	21	105	84	80.42
62780000 Autres Frais & Com. / P.S. Bq.	299	318	19	5.89
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	1 267	968	299	30.85
63511000 CET + CVAE	174	343	169	49.27
63512000 Taxes Foncières	143	142	1	0.70
63520000 TCA Non récupérable	950	483	467	96.56
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	1 875	1 875		
68112000 DAP Eléments corporels	1 875	1 875		
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	12 415	16 615	4 200	25.28
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION	6 501	6 513	12	0.18
PRODUITS EXCEPTIONNELS	55 760		55 760	
77200000 Produits / Excercice Antérieur	3 760		3 760	
77560000 PNC El. Fin. Cédés	52 000		52 000	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	68 952		68 952	
67200000 Pertes / Excercices Ant.	16 952		16 952	
67560000 VNC El. Fin. Cédés	52 000		52 000	
2 - BENEFICE OU PERTE (Produits - Charges)	19 693	6 513	13 180	202.35

[illegible]

3 S

Société Par Actions Simplifiée au capital de 1 000,00 €

Siège social : 50 Chemin d'Antonelle

13090 AIX EN PROVENCE

515 400 158 RCS AIX EN PROVENCE

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS **DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2020**

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2021

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle pour vous rendre compte de l'activité de notre société et des résultats de notre gestion durant l'exercice clos le 31 décembre 2020 et pour soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

De notre côté, nous sommes à votre disposition pour vous donner toutes précisions et tous renseignements complémentaires qui pourraient vous paraître opportuns.

Au présent rapport et pour une bonne information, nous avons décidé d'annexer un tableau faisant apparaître les résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices.

Nous reprenons ci-après, successivement, les différentes informations telles que prévues par la réglementation.

La situation de la société à la clôture de l'exercice écoulé apparaît dans le tableau ci-dessous, qui résume le bilan et souligne les variations intervenues dans les comptes depuis l'exercice précédent :

BILAN Durée	31/12/2020 12 mois	31/12/2019 12 mois	Ecart %
BILAN ACTIF			
Total des immobilisations corporelles	61 330	63 205	-2,97
Total des immobilisations financières	2 400	54 400	-95,59
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	63 730	117 605	-45,81
ACTIF CIRCULANT			
Clients et comptes rattachés	3 919	3 919	0,00
Autres créances	480	19 630	-97,55
Créances	4 399	23 549	-81,32
Disponibilités	52 281	33 270	57,14

Total des disponibilités hors charges constatées d'avance	52 281	33 270	57,14
Charges constatées d'avance		111	-100,00
TOTAL ACTIF CIRCULANT	56 681	56 931	-0,44
TOTAL ACTIF	120 412	174 537	-31,01
BILAN PASSIF			
CAPITAUX PROPRES			
Capital social	1 000	1 000	0,00
Réserve légale	100	100	0,00
Report à nouveau	113 409	164 922	-31,24
RESULTAT DE L'EXERCICE	-19 693	-6 513	-202,35
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	94 815	159 509	-40,56
AUTRES FONDS PROPRES			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 477	7 154	-23,44
Autres dettes	20 119	7 873	155,54
TOTAL DETTES	25 596	15 028	70,32
TOTAL PASSIF	120 412	174 537	-31,01

L'activité de la société au cours de l'exercice se trouve résumée dans le tableau qui suit, regroupant les postes les plus significatifs du compte de résultat, ainsi que leur évolution par rapport à l'exercice précédent :

COMPTE DE RESULTAT Durée	31/12/2020 12 mois	31/12/2019 12 mois	Ecart %
Chiffre d'affaires net (hors taxes)	4 440	4 440	0,00
Coût des achats et charges externes	9 273	13 772	-32,67
VALEUR AJOUTEE	-4 833	-9 332	48,21
Impôts, taxes et versements assimilés	1 267	968	30,89
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	-6 100	-10 300	40,78
Autres produits	1 473	5 662	-73,98
Dotations aux amortissements et provisions	1 875	1 875	0,00
RESULTAT D'EXPLOITATION	-6 501	-6 513	0,18
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	-6 501	-6 513	0,18
Résultat exceptionnel	-13 192		100,00
RESULTAT NET COMPTABLE	-19 693	-6 513	-202,36

Situation et activité de la société au cours de l'exercice

Ainsi que vous pouvez le constater, l'activité réalisée au cours de l'exercice écoulé se traduit par un chiffre d'affaires qui s'est élevé à 4 440 € contre 4 440 € pour l'exercice précédent, soit une progression de 0,00 %.

Le total des charges d'exploitation ressort à 12 415 €, après dotation aux provisions et amortissements pour 1 875 €.

Le résultat d'exploitation ressort à -6 501 € contre -6 513 € pour l'exercice précédent, marquant une progression de 0,18 %.

Le résultat exceptionnel s'élève à un montant de -13 192 €, contre 0 € pour l'exercice précédent.

En conséquence du résultat fiscal, il n'a pas été provisionné d'impôt sur les bénéfices pour cet exercice.

Compte tenu des produits et charges de toutes natures, l'activité de l'exercice écoulé se traduit ainsi par un résultat déficitaire de -19 693 €, représentant 443,54 % du chiffre d'affaires hors taxes.

Ce résultat se trouve en régression de -202,36 % par rapport à celui de l'exercice précédent, qui se manifestait par une perte de -6 513 €, soit 146,69 % du chiffre d'affaires.

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Malgré les difficultés rencontrées au cours du dernier exercice, nous gardons cependant bon espoir face à l'avenir et avons d'ores et déjà pris des mesures tant au plan commercial qu'au niveau de la gestion, en vue d'améliorer la rentabilité de notre activité.

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Rien de particulier ne nous semble devoir être signalé sur ce plan.

Activité de la société en matière de recherche et développement

Notre société n'a pas comptabilisé de frais de cette nature au cours de l'exercice écoulé.

Filiales et participations

Le tableau annexé à notre bilan vous donne toute information concernant les filiales et participations de notre société.

La situation demeure inchangée.

Prises de participations

Aucune prise de participation n'est intervenue au cours de l'exercice.

Proposition d'affectation du résultat

Ainsi que vous pouvez le constater, déduction faite de toutes charges et de tous amortissements, les comptes qui vous sont présentés font ressortir un déficit de 19 693,4 €, que nous vous proposons d'affecter de la manière suivante :

- de prendre en compte le montant s'élevant à 113 408.60 €

Correspondant au compte "Report à Nouveau", créateur d'un pareil montant,

- et de reporter purement et simplement le solde, s'élevant à 93 715.20 €

Au compte "Report à Nouveau"

Rappel des dividendes antérieurement distribués

Pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous prenons acte de ce que les dividendes distribués, au titre des trois exercices précédents, ont été les suivants :

Date de clôture	Dividendes versés	Montant par titre	Montant éligible à l'abattement de 40 %	Montant non éligible à l'abattement de 40 %	Rappel des dividendes versés hors AGO annuelle	Rappel du montant par titre versé hors AGO annuelle
31/12/2019	45 000,00	45,00	45 000.00		0,00	0,00
31/12/2018	0,00				0,00	
31/12/2017	0,00				0,00	

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous informons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code.

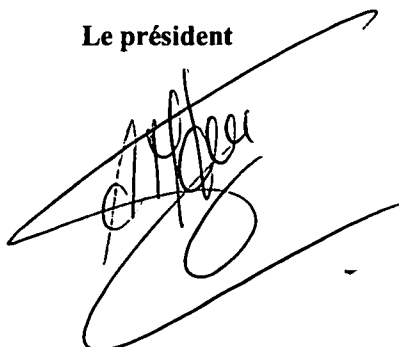
Conventions réglementées

En application des dispositions de l'article L.227-10 du Code de commerce, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance qu'aucune convention visée audit article n'est intervenue au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Conclusion

Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément.

Le président



3 S

Société Par Actions Simplifiée au capital de 1 000,00 €

Siège social : 50 Chemin d'Antonelle

13090 AIX EN PROVENCE

515 400 158 RCS AIX EN PROVENCE

**RAPPORT SPECIAL DU PRESIDENT SUR LES OPERATIONS VISEES PAR
L'ARTICLE L.227-10 DU CODE DE COMMERCE**

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2020

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2021

Chers associés,

En application des dispositions de l'article L.227-10 du Code de commerce, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance qu'aucune convention visée audit article n'est intervenue au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'M' followed by a large, sweeping loop that extends to the right and then curves back down.

3 S

Société Par Actions Simplifiée au capital de 1 000,00 €

Siège social : 50 Chemin d'Antonelle

13090 AIX EN PROVENCE

515 400 158 RCS AIX EN PROVENCE

PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE EN **DATE DU 30 JUIN 2021**

L'an deux mille vingt-et-un,

Et le trente juin, à dix-sept heures quinze minutes,

Les associés de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle au siège social, sur convocation faite par la présidente, par lettre simple en date du 4 juin 2021.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

Madame Ana HESS préside la séance en qualité de présidente de la société.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par La présidente, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance, possèdent les 1 000 actions composant le capital.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Madame la présidente dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- la feuille de présence à l'assemblée,
- les copies des lettres de convocation,
- l'inventaire des valeurs actives et passives de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2020,
- le rapport de gestion de la présidente,
- le texte des résolutions proposées.

Puis la présidente déclare que l'inventaire, les comptes annuels, le rapport de gestion de la présidente, la liste des associés, le texte des résolutions proposées ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée.

Elle précise en outre que le droit de communication prévu par les statuts a été respecté.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Madame la présidente rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen du rapport de gestion de la présidente sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020,

- Approbation des comptes annuels,
- Quitus à la présidente,
- Affectation des résultats,
- Examen du rapport spécial de la présidente sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce et décision à prendre au vu de ce rapport,
- Pouvoirs pour formalités,
- Questions diverses

Madame la présidente donne lecture du rapport de gestion.

Enfin elle déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, Madame la présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la présidente approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 31 décembre 2020 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

L'assemblée générale précise qu'il n'y a pas eu de dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code général des impôts soumises à approbation.

En conséquence, elle donne à la présidente quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale sur proposition de la présidente décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2020, s'élevant à 19 693,4 €, de la manière suivante :

- de prendre en compte le montant s'élevant à 113 408.60 €

Correspondant au compte "Report à Nouveau", créditeur d'un pareil montant,

- et de reporter purement et simplement le solde, s'élevant à 93 715.20 €

Au compte "Report à Nouveau"

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, prend acte de ce que les dividendes distribués, au titre des trois exercices précédents, ont été les suivants :

Date de clôture	Dividendes versés	Montant par titre	Montant éligible à l'abattement de 40 %	Montant non éligible à l'abattement de 40 %	Rappel des dividendes versés hors AGO annuelle	Rappel du montant par titre versé hors AGO annuelle
31/12/2019	45 000,00	45,00	45 000.00		0,00	0,00
31/12/2018	0,00				0,00	0,00
31/12/2017	0,00				0,00	0,00

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial prend acte de ce qu'aucune convention relevant de l'article L.227-10 du Code de commerce, n'a été conclue ou ne s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes publicités, dépôts et formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la présidente déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la présidente.

Il a également été établi une feuille de présence signée par les associés.

La présidente

